Ville de Villeneuve d'Ascq
Décision

Objet : Avenant pour mise à disposition du logement d'artiste de la Ferme d'en Haut pour l'artiste Anais Chapron.

N° : VA_DEC2021_133
Service : Culture

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De mettre gracieusement à disposition le logement d'artiste de la Ferme d'en Haut pour l'artiste Anaïs Chapron le 7 et 8 mai 2021 pour l'installation de ses œuvres pour l'exposition céramique suite à un empêchement prévu initialement du 22 au 24 avril 2021.
La convention enregistrée avec la décision VA_DEC2021_118 est donc modifiée.

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.5.1 Ferme d'en Haut

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 16 avril 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-179442A-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 22 avril 2021

Villeneuve d'Ascq
Une ville en mouvement

Direction Jeunesse, Sports, Culture et animation
Service Culture et fêtes populaires, Valorisation du patrimoine

AVENANT

Entre les soussignés :

La **Commune de Villeneuve d'Ascq**, sise Place Salvador Allende, 59650 Villeneuve d'Ascq, représentée par Gérard CAUDRON, en sa qualité de Maire dûment habilité par la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 prise en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et agissant en vertu de la décision VA_DEC2021_133 en date du 16/04/2021.
Siret 215 900 093 00018, APE 751A,
TVA intra-communautaire FR 57 215 900 093
Licences n°1-1080749 / 2-1080752 / 3-1080753

Et

L'artiste Anaïs Chapron domiciliée 9A rue Louis Hestaux 57070 Metz, ci-après dénommée «l'occupant» d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

L'occupant organise une exposition : « Petit panorama de la céramique contemporaine » du 24 avril au 4 juillet 2021 à la Ferme d'en haut. Dans le cadre de ce projet, l'occupant souhaite modifier sa venue du 22 au 24 avril, conformément à la convention pour le 7 et 8 mai 2021 pour la préparation de son exposition.

La convention enregistrée avec la décision VA_DEC2021_118 est donc modifié comme suit :

ARTICLE 1 – OBJET MODIFIÉ

La ville de Villeneuve d'Ascq met gratuitement à disposition pour l'occupant, le logement des artistes de La Ferme d'en Haut le 7 et 8 mai 2021, pour préparer l'exposition céramique.

ARTICLE 2–

Tous les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Villeneuve d'Ascq,
Le 16/04/2021

Pour l'artiste,

Anaïs CHAPRON

Pour la commune de **Villeneuve d'Ascq,**

le Maire,

Gérard CAUDRON

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ